



## RÉSEAU DE SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Retrouvez la carte de l'ensemble des suivis sur le site internet du SAGE, rubrique « qualité des eaux »

Au moment de l'élaboration de l'état des lieux, un bilan des réseaux de suivi de la qualité de l'eau a été réalisé sur le territoire « Baie de Lannion ». Depuis 2013, des analyses ont été effectuées pour compléter les données des réseaux de suivi existants. Les résultats présentés ci-dessous correspondent à la concentration en produits phytosanitaires dans l'eau brute (qui n'a subi aucun traitement) des ruisseaux côtiers situés entre Lannion et Perros-Guirec. Les analyses vont se poursuivre en 2015 sur les cours d'eau du Quinois, Kerdu, Roscoat et Traou Bigot.

Les concentrations en produits phytosanitaires ne doivent pas dépasser 2 microgrammes par litre (µg/l) par molécule et de 5 µg/L pour toutes les molécules confondues (normes eau brute).

	Kerhuel	Samson	Landrelec	Traouieros	Goas Lagorn
28-10-2013	1,615µg/l (dont 0,26µg/l de glyphosate)	0,08µg/l	6,49 µg/l (dont 4,53µg/l de glyphosate)	0,1µg/l	-
19-12-2013	0,45 µg/l	0,08µg/l	0,69 µg/l	0,505 µg/l	-
15-05-2014	0,355µg/l	-	1,78 µg/L (dont 0,23µg/l de glyphosate)	0,365 µg/L	0,02µg/L
13-11-2014	0,750g/l	-	0,065 µg/L	1,610 µg/L (dont 1,45 µg/L de diuron*)	0,02 µg/L

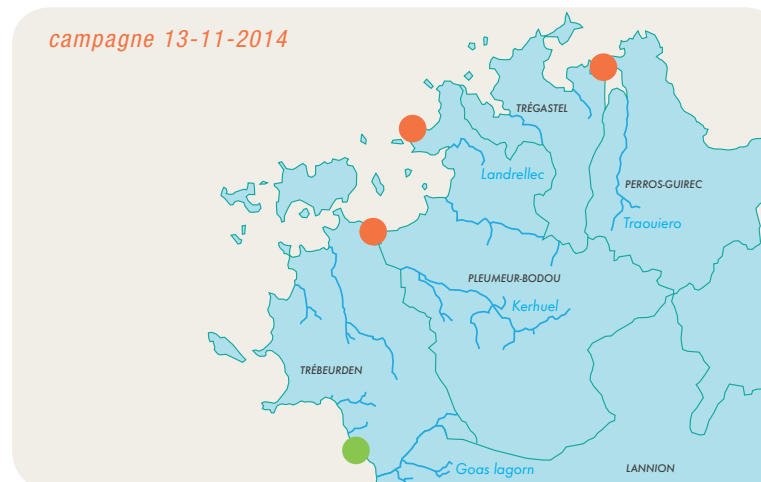
\*Diuron: molécule interdite depuis 2003 dans les produits phytosanitaires.

Il est encore utilisé comme anti-algue et anti-mousse dans les peintures de façades, les produits de nettoyage, les antifouling, etc.

### Concentration en produits phytosanitaires

- > 2µg/l
- Entre 0,1 et 2µg/l
- < 0,1µg/l

Dans son programme d'action, le comité du bassin versant du Léguer a fixé comme objectif de supprimer les pics de pesticides supérieurs à 0,1µg/L (normes eaux destinées à la consommation humaine).



## QUELS SONT LES ENJEUX DU TERRITOIRE HYDROGRAPHIQUE « BAIE DE LANNION » ?

1

### Amélioration de la qualité des masses d'eau et lutte contre les pollutions d'origine terrestre en limitant les rejets polluants de toute nature :

- Atteindre le bon état de la masse d'eau côtière Baie de Lannion et lutter contre le phénomène de prolifération des algues vertes (objectif 2027).
- Atteindre le bon état de la masse d'eau souterraine (pesticides : objectif 2021/nitrates : objectif 2015)
- Atteindre la bonne qualité bactériologique des eaux côtières.

2

### Développement économique, qualité et quantité d'eau

- Satisfaire les besoins en eau potable de la population et des activités économiques tout en maintenant le bon état des eaux de surface assurant la pérennité des espèces.
- Anticiper les conséquences du réchauffement climatique, de l'augmentation de la population et des variations saisonnières sur les quantités d'eau disponibles.

3

### Urbanisme et aménagement de l'espace

- Prise en compte de la problématique des eaux pluviales dans les aménagements du territoire.
- Anticipation des conséquences du réchauffement climatique (risques naturels : submersion marine, érosion du littoral)

4

### Préservation, restauration, gestion des milieux aquatiques

- Amélioration de la continuité écologique et de la continuité Grands Migrateurs.
- Préservation, restauration, gestion des cours d'eau, du bocage et des zones humides.
- Préservation/gestion des milieux naturels d'intérêt patrimonial.

5

### Amélioration des connaissances

6

### Sensibilisation et information des acteurs du territoire

En 2015, des scénarios à ambitions et à coûts variables seront débattus au sein de la commission locale de l'eau qui devra choisir une stratégie pour atteindre le bon état des eaux sur le territoire (objectifs, moyens humains et financiers pour les atteindre, impacts des mesures sur le milieu, définition des indicateurs de suivi).

### Contact

Lucie CHAUVIN / Animatrice du SAGE  
Lannion-Trégor Communauté  
1 rue Monge  
22307 Lannion  
02 96 05 60 57  
lucie.chauvin@lannion-tregor.com

[www.sage-baie-lannion.fr](http://www.sage-baie-lannion.fr)



Lettre téléchargeable en ligne !  
Une commission communication a été mise en place en 2012 pour répondre à vos questions.



# la lettre du SAGE Baie de Lannion

Avril 2015

03



Retrouvez toutes les informations utiles et suivez l'avancement du SAGE sur : [www.sage-baie-lannion.fr](http://www.sage-baie-lannion.fr)

Ce bulletin est réalisé avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Régional de Bretagne, le Conseil Général des Côtes d'Armor et les intercommunalités et producteurs d'eau du territoire hydrographique « Baie de Lannion »

Directeur de publication : Jean-Claude Lamandé

### Édito



La commission locale de l'eau du SAGE Baie de Lannion a pour mission de fixer les règles qui permettront de maintenir et de préserver notre ressource en eau. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau permettra ainsi de répondre localement aux objectifs fixés par l'Europe et par le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne (Sdage).

Les représentants des acteurs locaux, élus, usagers, acteurs économiques, représentants de l'Etat, réfléchissent et débattent du contenu qu'il conviendra de retenir afin de gérer de façon cohérente la ressource en eau.

Les enjeux sont considérables. La gestion quantitative et la gestion qualitative de la ressource en eau représentent un intérêt majeur qui devra intégrer d'autres intérêts tout aussi importants les uns que les autres que sont, par exemple, le développement économique, l'activité agricole, l'urbanisme, etc.

Si les enjeux sont considérables, la charge de travail est également conséquente car l'objectif de la CLE est de présenter les règles du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) baie de Lannion au Préfet coordinateur pour la fin 2017.

L'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques est le reflet de nos actions sur le territoire. La ressource en eau est un bien commun, travaillons ensemble pour son bon usage et sa préservation.

M. Jean-Claude LAMANDÉ  
Président de la C.L.E du SAGE Baie de Lannion





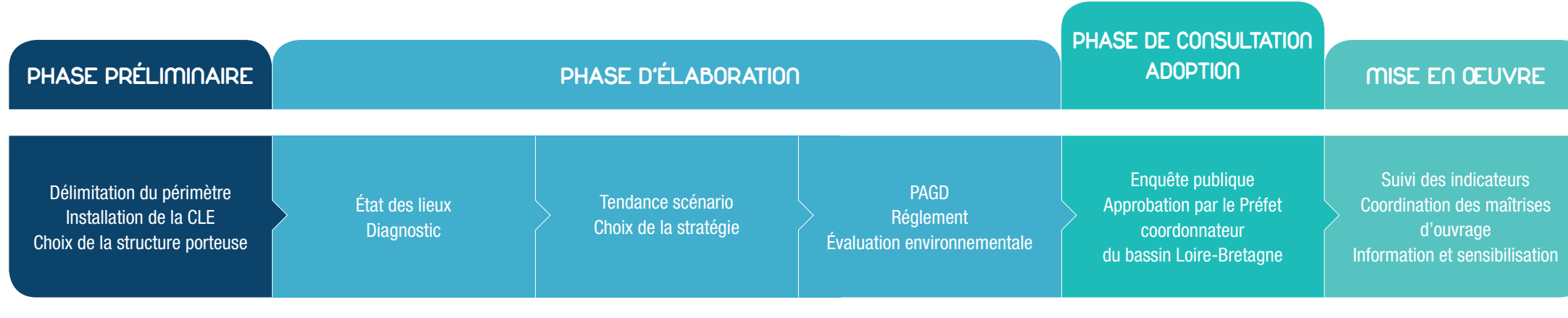
# QU'EST CE QU'UN SAGE ?

## Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

→ vise l'atteinte du bon état (quantitatif, biologique et physico-chimique) des masses d'eau d'un territoire hydrographique cohérent

Objectif fixé par l'Europe au travers de la Directive européenne Cadre sur l'Eau de 2000 (DCE) et par le SDAGE Loire-Bretagne (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

→ recherche un équilibre durable entre la protection des ressources en eau, des milieux aquatiques et la satisfaction des usagers



Périmètre : BV Léguer, BV Lieue de Grève et ruisseaux côtiers  
Installation de la CLE en janvier 2011  
Structure porteuse : Lannion-Trégor communauté

Validation par la CLE le 18-04-2013

Phase actuelle

2016

2016-2017

## La commission locale de l'eau réfléchit, débat et valide le contenu du Sage (document à portée juridique)



## Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) qui définit les :

- Objectifs pour répondre aux enjeux du SAGE (page 6)
- Moyens humains et financiers pour atteindre les objectifs
- Indicateurs de suivi

### Par exemple :



Les décisions administratives dans le domaine de l'eau s'appliquant sur le territoire du SAGE doivent être compatibles avec le PAGD de même que les documents d'urbanisme (PLU, SCOT et carte communale)

### Le Règlement

Règles qui permettent d'assurer la réalisation des objectifs prioritaires du PAGD.

Ces règles sont opposables non seulement à l'administration mais également aux tiers.

Le SAGE n'a pas pour objectif de réaliser des actions. Ce sont les structures de bassins versants, les collectivités, les services de l'Etat, les usagers, etc... qui devront assurer la compatibilité avec les objectifs inscrits dans le SAGE.

Le SAGE a pour objectif d'assurer une cohérence entre toutes les décisions prises dans le domaine de l'eau.

## Commission Locale de l'Eau ( 50 membres )

Composition définie par l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2010 modifié par l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2014

### Collège des représentants des collectivités locales et établissements publics territoriaux

**Conseil Régional**  
Christian MARQUET Conseiller régional

**Conseil Général des Côtes d'Armor**  
Deux représentants

**Conseil Général du Finistère**  
Un représentant

**Communes et établissement de coopération communale**  
Annie HAMON Déléguée à Lannion-Trégor Communauté  
Jean-Claude LAMANDÉ Vice-Président à Lannion-Trégor Communauté,  
Président du Comité des Bassins Versants de la Lieue de Grève

Patrick L'HEREEC Délégué à Lannion-Trégor Communauté  
André COENT Vice-Président à Lannion-Trégor Communauté  
Hervé GUELOU Délégué à Lannion-Trégor Communauté

Jacques ROBIN Délégué à Lannion-Trégor Communauté  
Alain FAIVRE Vice-Président à Lannion-Trégor Communauté  
Joël LE JEUNE Président de Lannion-Trégor Communauté

Jean-François LE BRAS Délégué à Lannion-Trégor Communauté  
Thierry BRIAND Délégué à la Communauté de communes Callac-Argoat

Jean-Claude LE BUZULIER Délégué à la Communauté de communes du Centre Trégor  
Jean DAVID Délégué à la Communauté de communes de Belle-Isle-en-Terre

Jean-Claude LISOTTI Délégué à la Communauté de communes de Belle-Isle-en-Terre  
Paul LE BIHAN Maire de Lannion, productrice d'eau potable

Christian MEHEUST Conseiller à la Ville de Lannion, Président du Comité de Bassin Versant du Léguer  
Eric CLOAREC Conseiller commune de Guerlesquin, productrice d'eau potable

François VANGHENT Conseiller commune de Ploubezre, productrice d'eau potable  
Jean-Yves LE CORRE Président du syndicat d'adduction d'eau de Traou Long

Gwen Haël ROLLAND Déléguée au syndicat d'adduction d'eau des Traouiero  
Yvon LE BRIGANT Président du syndicat d'adduction d'eau de la Baie

Frédéric GAZAN Président du syndicat d'alimentation en eau potable de Goas Koll, Président de l'Association pour la protection de la Vallée du Léguer

### Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA)

Véronique PEREIRA représentant du PNRA

### Commission Locale de l'Eau Léon-Trégor

Georges LOSTANLEN représentant à la CLE du SAGE Léon-Trégor, SIE Lanmeur

### Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées et de ses établissements publics

Patrice DESCLAUD Représentant l'association Eau et Rivières de Bretagne

Yves DE CATUELAN Syndicat départemental de la propriété privée rurale

Yannick HEMEJURY Président du Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Paimpol-Lannion

Olivier SAMICA Représentant la Fédération des Côtes d'Armor pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

Bertrand LE MERDY Président de la Gaule Lannionaise, association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques

Yves-Marie LE LAY Représentant l'association Côtes d'Armor Nature Environnement

Benoît ALLAIN Représentant le Centre d'Etudes et de Développement Agricole Plus Autonome (CEDAPA) et le Groupement des Agriculteurs Biologiques des Côtes d'Armor (GAB)

Christian SAQUET Président de l'association Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV) Lannion-Trégor-Goëlo, représentant les associations de consommateurs

Michel LE GUEN Représentant l'association de sauvegarde des moulins de Bretagne

Jean ACQUERE de l'association Canoë-Kayak, représentant les usagers des rivières

Gilbert LINTANF Représentant du Pays Touristique du Trégor Goëlo

Jean-Pierre JACOB Représentant de la Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor

Erwan DANIEL Représentant de la Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor

Edwige KERBORIOU Représentante de la Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor

Yves LE BIHAN Représentant de la Chambre du commerce et de l'industrie des Côtes d'Armor

### Collège des représentants de l'Etat

Le Préfet Coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant (DREAL Centre)

Le Préfet des Côtes d'Armor, par délégation, le Sous-Préfet de Lannion

La Directrice Régionale de l'Environnement de la Région Bretagne ou son représentant

Le Chef de la Mission Inter Services de l'Eau et de Nature (MISEN) des Côtes d'Armor ou son représentant

Le Chef de la Mission Inter Services de l'Eau (MISE) du Finistère ou son représentant

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor, ou son représentant

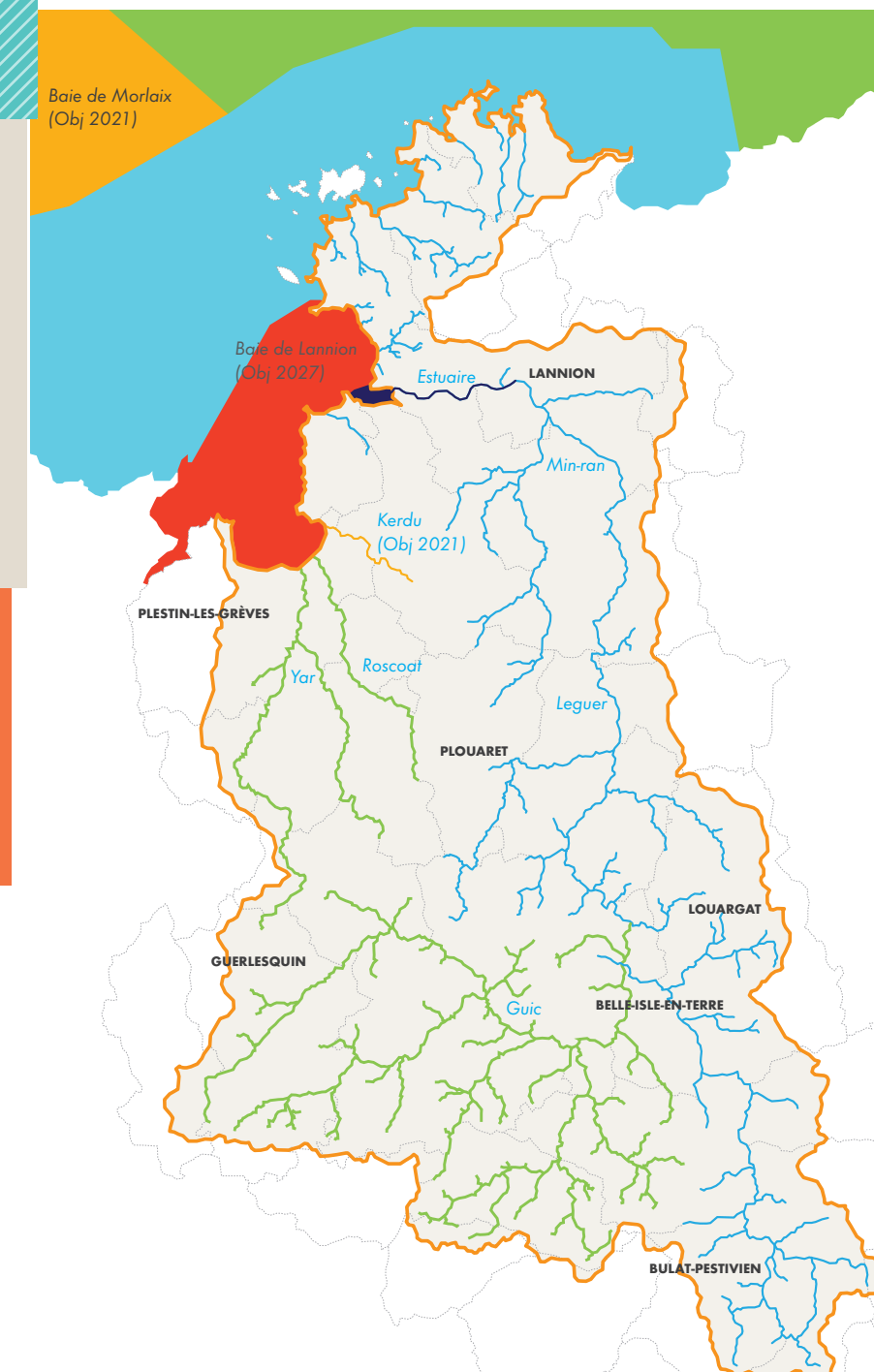
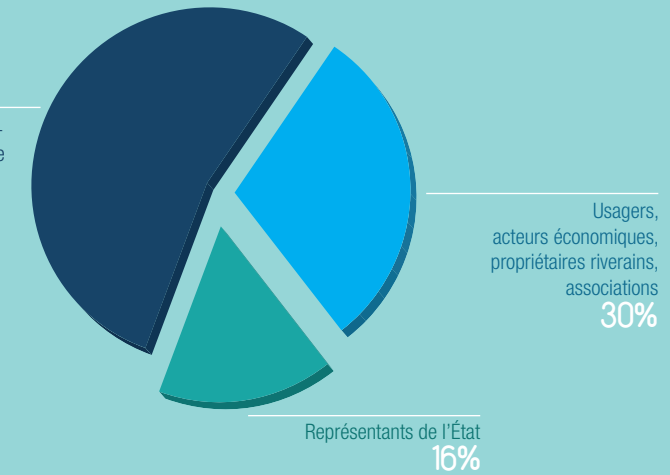
Le Délégué inter-régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, ou son représentant

Le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant



Retrouvez les arrêtés préfectoraux sur le site

[www.sage-bale-lannion.fr](http://www.sage-bale-lannion.fr)



## État des masses d'eau ou regard de l'Europe (DCE) et du Sdage Loire et Bretagne (2016 - 2021)

- Limite communale
- Périmètre du SAGE Baie de Lannion

### État des masses d'eau côtière

- Très bon état
- Bon état
- État moyen
- Mauvais état

Un état des lieux plus précis a été réalisé et est consultable sur [www.sage-bale-lannion.fr](http://www.sage-bale-lannion.fr)

### État des cours d'eau

- Très bon état
- Bon état
- État moyen

- Masse d'eau de transition en bon état (estuaire du Léguer)
- Masse d'eau souterraine en mauvais état (nitrates, pesticides)

Source: LTC, CBVLG, CBVL, AVL, DREAL  
Conception: SAGE BL, Lannion-Trégor Communauté 2014

